

Capitale du Champagne
EPERNAY
CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY
--ooOoo--

SEANCE DU LUNDI 15 JUILLET 2013 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- COMMUNICATION D'UNE DECISION DE JUSTICE (Rap. M. le Maire)
- 3- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
 - a) Décision Modificative n° 3 – exercice 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
 - b) Opération de Renouvellement Urbain – Démolition et réhabilitation Partielles du Centre Commercial Bernon – lancement de la procédure d'expropriation – enquête préalable et enquête parcellaire (Rap. M. le Maire)
 - c) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et le Conseil Régional de Champagne-Ardenne (Rap. M. FROMM)
 - d) Acquisition d'un terrain (Rap. Mme HEURTAUX)
- 4 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
 - a) Participation au réseau de surveillance biologique du Territoire Champagne-Ardenne (Rap. M. SCHMIT)
 - b) L'Association Syndicale Autorisée pour l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie des coteaux viticoles – désignation du représentant (Rap. M. SCHMIT)
- 5 – COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART L 2122-22) (Rap. M. le Maire)
- 6 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE RELATIF A LA GESTION DE LA COMMUNE D'EPERNAY A COMPTE DE L'EXERCICE 2005 (Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 9 juillet 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3b, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOY AUX, représentée par M. Claude MARECHAL, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Jean-Paul GUILLOT, Mmes Christelle JABBOUR, et Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 13-4877

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2013 à 18 H 15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 9 juillet 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3b, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Claude MARECHAL, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Jean-Paul GUILLOT, Mmes Christelle JABBOUR, et Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 13-4878

3a-DECISION MODIFICATIVE N° 3 – EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2013 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Ajustement des crédits pour encaissement et remboursement des cautions sur les logements. Subvention d'équipement au Budget annexe cuisine centrale.

- + 5 000,00 euros du **chapitre 16** compte **D** 7BA720/01/165/IMMO (dépôts et cautionnements reçus)
- + 5 000,00 euros du **chapitre 16** compte **R** 7BA720/01/165/IMMO (dépôts et cautionnements reçus)
- + 14 000,00 euros du **chapitre 204** compte **D** FISUBBUD/251/2041641/FINA (subventions d'équipement versées biens mobiliers, matériel et études)
- - 14 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** DCG503/020/2188/CGES (autres immobilisations corporelles)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Crédits complémentaires pour remplacement de la cellule chariot.

- + 19 800,00 euros du **chapitre 13** compte **R** FISUBBUD/251/1314/FINA (subventions d'équipement Communes)

- + 14 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2CC232/251/2188/FINA (autres immobilisations corporelles)

Adopté à l'unanimité

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.07.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2013 à 18 H 15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 9 juillet 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3b, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Claude MARECHAL, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Jean-Paul GUILLOT, Mmes Christelle JABBOUR, et Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 13-4879

**3b-OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN – DEMOLITION ET
REHABILITATION PARTIELLES DU CENTRE COMMERCIAL BERNON –
LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION – ENQUÊTE
PREALABLE ET ENQUÊTE PARCELLAIRE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'expropriation,

Vu la délibération n° 12-3592 en date du 12 mars 2012 portant lancement de la procédure d'expropriation pour la constitution de réserves foncières sur l'emprise du Centre Commercial de Bernon,

Considérant l'abandon de ce projet et ainsi la nécessité d'abroger la délibération susmentionnée,

Considérant la nécessité d'acquérir la maîtrise foncière des lots 103, 108, 124, 135, 136 composant la copropriété du centre commercial de Bernon afin, une fois que le nouveau centre sera occupé, de démolir partiellement l'actuel centre commercial, de réhabiliter la partie la moins vétuste (lots 108 et 109) et de procéder au transfert des commerces,

Considérant que le projet de réhabilitation partielle du centre actuel et d'aménagement de l'emprise libérée en espace public et en offre de stationnement complémentaire concourt aux objectifs développés par l'ORU pour le quartier de Bernon, notamment sa restructuration, le renforcement de son attractivité, l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, la dynamisation de l'activité commerciale par la restructuration et la diversification des offres, et in fine le renforcement de la cohésion sociale,

Considérant que le projet susvisé est rendu nécessaire par le projet de restructuration générale du quartier, consistant dans un premier temps, à la construction d'un nouveau centre commercial, et dans un deuxième temps, sur l'emprise acquise et partiellement libérée par la démolition, à la réalisation d'une opération d'aménagement s'inscrivant dans la logique sociale et

urbaine de l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier de Bernon actuellement en cours de réalisation,

Considérant que la Ville a procédé par voie amiable à l'acquisition de 24 lots selon le détail suivant dont certains sont loués ainsi que des fonds de commerce :

Bâtiment B :

- lot 115 appartenant à M. AYDIN, libre,
- lots 114, 117 et 118 appartenant à la SCI GAUTIER, libre de toute occupation,
- lots 116, 119 appartenant à M et Mme MAUGARD, loués,

Bâtiment A :

- lots 101, 106 et 111 appartenant à Monsieur et Madame PLACET, occupés,
- lots 102 et 112 appartenant à M.BERTIT ainsi que le fonds de commerce, libre de toute occupation,
- lot 104, appartenant à M et Mme MAUGARD, occupés,
- lot 107 appartenant à M et Mme MAUGARD, libre de toute occupation,
- lot 105 appartenant à M.NAILARI et à Mlle MARIN, libre de toute occupation,
- lots n° 130 et 132 appartenant à Madame LAPLEAU ainsi que le fonds de commerce attaché appartenant à Madame LESOEUR RAMILLON, libre de toute occupation,
- lots 113, 127, 128, 129, 131 appartenant à M.OZCAN ainsi que le fonds de commerce à la SCI Le Maghreb, libres,
- lots n° 125, 126 appartenant à Monsieur et Madame VOISIN ainsi que le fonds de commerce appartenant à la SEV la Panichaude, libres,
- lot 110 appartenant à M. et Mme ARSLAN, libre.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'abroger la délibération n°12-3592 du 12 mars 2012 portant lancement de la procédure d'expropriation pour la restructuration du Centre Commercial de Bernon,

DÉCIDE de recourir à l'expropriation faite d'accord amiable pour l'acquisition des terrains visés en annexe afin de mettre en œuvre la démolition partielle et la réhabilitation de la partie restante et ainsi de poursuivre les objectifs développés par l'ORU,

AUTORISE le Maire à constituer les dossiers à soumettre au Préfet et à mener la procédure d'expropriation pour le compte de la Ville,

AUTORISE le Maire à solliciter du Préfet, au vu des dossiers à constituer, l'ouverture conjointe d'une enquête préalable à la DUP et d'une enquête parcellaire, conformément aux articles R 11-4 et suivants du Code de l'Expropriation,

DIT que les frais liés à cette opération seront imputés sur le compte 2138/ du budget.

Adopté à la majorité (32 voix pour – 3 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.07.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

ANNEXE

Lot	Droits	Noms Prénoms	Section	N°	Superficie	10000 ème	Adresse
103	Propriétaire exploitant	SCI La Récréation – Mme TRIOLET	AL	383	100	252	15 avenue d'Ettingen 51200 Epernay
108	Propriétaire indivis	M. et Mme OZASLAN Fayat	AL	383	135	340	M. OZASLAN Fayat 27 avenue de Middelkerke Epernay Mme OZASLAN Sabiha Fayat
124 135 136	Propriétaire indivis	M. et Mme LAVAURE	AL	383	25	63	M. LAVAURE Jean Paul 27 avenue de Middelkerke Epernay Mme BALLOUX Micheline Simone Raymonde épouse LAVAURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 9 juillet 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3b, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Claude MARECHAL, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Jean-Paul GUILLOT, Mmes Christelle JABBOUR, et Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 13-4880

**3c- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LE CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 8 juillet 2013,

CONSIDERANT que les Habits de Lumière organisés par la Ville d'Epernay se dérouleront du 13 au 15 décembre 2013,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser des partenariats avec différents acteurs intéressés tels que le Conseil Régional de Champagne-Ardenne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Conseil Régional de Champagne-Ardenne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.07.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 9 juillet 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3b, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Claude MARECHAL, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Jean-Paul GUILLOT, Mmes Christelle JABBOUR, et Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 13-4881

3d-ACQUISITION D'UN TERRAIN

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'appel à candidature lancé par la SAFER pour l'acquisition d'une parcelle en nature de jardin AOC cadastrée BX 0316 située sur le territoire de la Commune, du 21 mai 2013,

Vu la candidature de la Ville en date du 5 juin 2013,

Vu l'acceptation de candidature de la Ville d'Epernay par le comité technique de la SAFER lors de sa séance du 4 juillet 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 8 juillet 2013,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'acquérir cette parcelle afin de créer une réserve foncière susceptible d'accueillir un des ouvrages nécessaires à l'aménagement hydraulique des Coteaux ouest,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle BX 0316, située au lieu-dit « tue bœuf », d'une superficie de 5a 51ca pour la somme de cinquante cinq mille cent seize euros et soixante et un centimes (55 116,61 €), frais de SAFER inclus, hors frais pour prix d'acquisition à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte notarié, et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA 720 21 2111 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.07.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 9 juillet 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3b, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Claude MARECHAL, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Jean-Paul GUILLOT, Mmes Christelle JABBOUR, et Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 13-4882

**4a-PARTICIPATION AU RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE
DU TERRITOIRE CHAMPAGNE-ARDENNE
CONVENTION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le plan d'action National Ecophyto 2018 et notamment son axe 5 ayant pour objet la structuration des réseaux d'épidémiosurveillance,

Vu les modalités d'organisation du Réseau de Surveillance Biologique du Territoire Champagne-Ardenne,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable en date du 5 juillet 2013,

Considérant que le plan Ecophyto 2018 comprend un axe destiné à renforcer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs et des effets indésirables des pesticides,

Considérant la mise en œuvre du réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal,

Considérant que la Ville d'Epernay a un intérêt à participer au Réseau de Surveillance Biologique du Territoire Champagne-Ardenne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite d'adhésion au Réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal de la Région Champagne-Ardenne,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes du budget 7EV707 823 7478 VERT.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.07.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 9 juillet 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3b, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOY AUX, représentée par M. Claude MARECHAL, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Jean-Paul GUILLOT, Mmes Christelle JABBOUR, et Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 13-4883

**4b-L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
POUR L'AMENAGEMENT DE L'HYDRAULIQUE
ET DE LA VOIRIE DES COTEAUX VITICOLES**

DESIGNATION DU REPRESENTANT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°13-4839 en date du 24 juin 2013 portant adhésion à l'Association Syndicale Autorisée des coteaux viticoles d'Epernay.

Vu les projets de statuts de l'Association Syndicale Autorisée des coteaux viticoles d'Epernay,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 5 juillet 2013,

Considérant que le vignoble champenois est engagé dans le développement de la viticulture durable depuis plusieurs années,

Considérant que la Ville d'Epernay siègera dans le collège Collectivités Locales, selon les statuts de l'ASA,

Considérant la nécessité de désigner le représentant de la Ville au sein de cette association,

Considérant la candidature de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT qui permet de déroger à la règle du vote à bulletin secret quand cette modalité de désignation n'est pas expressément prévue par un texte,

VOTE à main levée,

DESIGNE à l'unanimité,

- Monsieur Nicolas SCHMIT, représentant de la Ville d'Epernay au sein de l'Association Syndicale Autorisée.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.07.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 9 juillet 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3b, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOYAUX, représentée par M. Claude MARECHAL, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Jean-Paul GUILLOT, Mmes Christelle JABBOUR, et Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 13-4884

**4b-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) le 17 juin 2013, de mettre par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, des terrains sis lieudit « La Femme Morte » à la disposition de :

-parcelle I n° 868 :

-M. Mohamed EL ORABI, pour une superficie de 141 m² ;

-M. Thierry PITETTE, pour une superficie de 150 m² ;

-M. Olivier CHARPENTIER et Mme Sophie LEGER, pour une superficie de 150 m² ;

-parcelle I n° 1302 :

-M. Jany PETITJEAN, pour une superficie de 308 m².

Ces mises à disposition sont consenties moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, pour une période du 20 juin 2013 au 31 décembre 2014. Celles-ci seront renouvelables annuellement, le 1^{er} janvier de chaque année, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

2°) Le 17 juin 2013, de mettre à la disposition de M. José PINTO, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un jardin sis lieudit « Sainte Anne », parcelle H n°838, pour une superficie de 342 m². Celle-ci est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, pour une période prenant effet à partir du 20 juin 2013 au 31 décembre 2013. Cette mise à disposition sera renouvelable annuellement, le 1^{er} janvier de chaque année, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

3°) Le 17 juin 2013, de consentir à M. Christian MOITTE une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type III de l'immeuble 1, boulevard du Cubry à Epernay, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, et ce, moyennant la somme de 400,23 € par mois.

4°) Le 17 juin 2013, d'autoriser l'association « The Blue Cloud Brothers » de mettre en œuvre une balade à moto à destination de Chamouille avec 10 jeunes, inscrits à la Ferme de l'Hôpital et 3 animateurs, le 22 juin 2013 de 9 H 30 à 17 H 30, et ce, à titre gracieux.

5°) Le 17 juin 2013, dans le cadre de l'accueil de loisirs d'organiser un séjour d'été du 6 au 18 juillet 2013, à Saint-Michel en l'Herm (85), pour un groupe de 12 enfants et d'un animateur encadrant, avec la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L), et ce, moyennant la somme de 9 564 € T.T.C.

6°) Le 17 juin 2013, de confier à M. COULON, représentant Vacances Pour Tous, la réservation et la mise en place de séances de planche à voiles et de catamaran à l'école de voile Valentin, dans le cadre d'un séjour à Batz du 28 juillet au 4 août 2013, pour 21 enfants, et ce, moyennant la somme de 1344 €.

7°) Les 17 et 26 juin 2013, dans le cadre du festival « Musiques d'Eté » du 23 juin au 20 août 2013 de confier à :

-l'association « IL MONSTRO » l'organisation d'un ciné-concert intitulé « Metropolis » avec Christian Paboeuf, au cinéma Le Palace, le 26 juillet 2013 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 1000 € T.T.C.

-l'association « La Boîte à Zik » l'organisation d'un concert avec « ZABEL », dans le parc de l'Horticulture, rue Frédéric-Plomb, le 11 juillet 2013 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 1500 €.

-l'association « Concours de Cordes », l'organisation d'un concert dans les salons de l'Hôtel de Ville, le 30 juillet 2013 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

8°) Le 19 juin 2013, dans le cadre de la fête du quartier Bernon de confier à :

-l'association « LES FEUFOLLETS », la représentation d'un spectacle circassien et pyrotechnique, sur le parc urbain du quartier de Bernon, le 6 juillet 2013 à 23 H 00, et ce, moyennant la somme de 550 €.

-l'association « LES SANGLES », la représentation d'un spectacle circassien, sur le parc urbain du quartier de Bernon, le 6 juillet 2013 à 19 H 00 puis à 21 H 30, et ce, moyennant la somme de 2800 €.

9°) Le 20 juin 2013, de conclure un marché pour l'approvisionnement en carburant des véhicules et engins appartenant à la Ville d'Epernay avec l'entreprise BUS EST, et ce, moyennant la somme de 164 057,71 € T.T.C. par an. Le délai d'exécution du marché est d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

10°) Le 20 juin 2013, de conclure un marché pour l'exploitation et maintenance des installations d'éclairage public, d'illuminations, de signalisation lumineuse tricolore, de vidéosurveillance et d'équipements de distribution d'électricité avec le groupement :

-INEO RESEAUX EST ;

-D.R.T.P

Le montant global de la dépense engagée au titre de ce marché se décompose de la manière suivante :

-Prestation E2 : « Entretien ordinaire des installations d'éclairage public, de Signalisation lumineuse tricolore, de vidéosurveillance et de distribution d'électricité » : Pour un montant s'élevant à 250 075,95 € T.T.C. par an.

-Prestation E3 : « Prestation de gros entretien et de remise en état des installations d'éclairage public, de Signalisation lumineuse tricolore, et vidéosurveillance et de distribution d'électricité » : pour un montant estimé à 33 196,18 € T.T.C.

-Prestation E4 : « Location, pose, entretien et dépose des illuminations de fin d'année » : pour un montant estimé à 448 416,28 € T.T.C.

-Prestation supplémentaire : « Rachat du matériel d'illumination de la Ville » : pour un montant s'élevant à 31 175 € nets.

11°) Le 24 juin 2013, dans le cadre des Escales Africaines de confier à la compagnie Acte 2 Théâtre, représentée par sa présidente Elodie Lecrocq, la conception, le suivi du projet d'animation du 8 au 12 juillet et la préparation du spectacle du 6 août au 4 septembre 2013 dans les locaux de la Maison Pour Tous, pour terminer par le spectacle qui aura lieu le 7 septembre 2013 place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 5050 € T.T.C.

12°) Le 24 juin 2013, d'organiser avec M. Laurent HELIE, une exposition de peintures, dessins, et sculptures à la médiathèque Daniel-Rondeau du 2 juillet au 3 septembre 2013, et ce, à titre gracieux.

13°) Le 27 juin 2013, de confier à l'Association « ARTEMUSE », la représentation musicale dans le cadre d'un repas partagé entre les usagers du Centre Social et Culturel de la Maison Pour Tous, le 28 juin 2013, de 18 H 00 à 23 H 00, derrière les locaux de la MPT, et ce, moyennant la somme de 600 € T.T.C.

14°) Le 2 juillet 2013, d'effectuer un remboursement anticipé de l'emprunt n° MON238662 d'un montant initial de 80 000 €, pour le montant du capital restant dû au 1^{er} août 2013, soit 22 000 €, sur le budget parking.

15°) Le 4 juillet 2013, d'accepter l'indemnisation d'un montant de 261,35 euros, correspondant à la remise en état d'un panneau indicateur, sis à l'angle de la rue Marcel-Paul et du Boulevard Joffre à Epernay, suite à une manœuvre d'un véhicule, le 12 mars 2013.

16°) Le 4 juillet 2013, d'exercer le droit de préemption sur une parcelle de terrain constructible sise avenue du Général MARGUERITTE, d'une superficie de 4 812 m², et ce, moyennant la somme de 60 000 €.

17°) Les 17 juin, 1^{er}, 3, 4 juillet 2013, de mettre :

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-M. EL KARNICHI, du 15 novembre à 17 H 00 au 18 novembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-M. TAGHOUTI, du 9 juillet à 9 H 00 au 9 août 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 528 €.

-Mme BAGGIO, du 6 septembre à 17 H 00 au 9 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-Mme GAMBET, du 20 septembre à 17 H 00 au 23 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-les salles 105, 106 et 107 b de la Maison des Associations, à la disposition de :

-l'école élémentaire Bachelin, du 8 au 12 juillet 2013 et du 26 au 30 août 2013, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-M. EL KARNICHI, du 15 novembre à 18 H 00 au 18 novembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-Mme ACHAHBAR, du 18 octobre à 18 H 00 au 21 octobre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-L'A.S.A.S.M, le 12 décembre 2013 de 9 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

-L'A.S.A.S.M, le 17 octobre 2013 de 9 H 00 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. NOUNA, du 27 septembre à 18 H 00 au 30 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 344 €.

-le Secours Populaire Antenne d'Epernay, le 18 décembre 2013 de 8 H 30 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-M. SAVIN, du 29 novembre à 17 H 45 au 2 décembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 348 €.

-Mme GODME, du 11 octobre à 17 H 45 au 14 octobre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme COSTA, du 8 novembre à 17 H 45 au 12 novembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

18°) Les 20, 26, juin, et 3 juillet 2013 d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 4784 à 4786, 4842 à 4843, 4853 à 4857 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.07.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 9 juillet 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3b, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal délégué, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOY AUX, représentée par M. Claude MARECHAL, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Jean-Paul GUILLOT, Mmes Christelle JABBOUR, et Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 13-4885

**6-COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE
LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE RELATIF A LA GESTION DE LA COMMUNE D'EPERNAY
A COMPTE DE L'EXERCICE 2005**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu les articles L.243-5 et R. 241-17 du code des juridictions financières,

Après communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Champagne-Ardenne Lorraine relatif à la gestion de la commune d'Epernay à compter de l'exercice 2005, reçu le 25 juin 2013,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE de cette communication.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18.07.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services